

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 octobre 2015

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 14 octobre 2015 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 8 octobre 2015. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHATNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM., BONTEMPS Geneviève, GEILLER Philippe, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, HANSER Laura, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LANG Christelle, MASSON Laurence, LELOUP Yannick, TREHIOU Eric, VOGT Sylvie ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. RIBER Geoffrey a donné procuration à Mme HANSER Laura
Mme BILLAUDEAU Christelle

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 août 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Transfert de crédits
4. Vote de crédits supplémentaires
5. Lotissement Grundlaender : dénomination de l'impasse
6. Fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires (annexe 1)
7. Syndicat d'Electricité et de gaz du Haut-Rhin :
 - a) Adhésion de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim (annexe 2)
 - b) Rapport d'activité et compte administratif
8. Primes de fin d'année
9. Bon d'achat
10. Permis de Construire
11. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 août 2015

Le procès-verbal de la réunion du 24 août 2015 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Laurence MASSON en qualité de secrétaire de séance.

3. Transfert de crédits

Après délibération le Conseil Municipal décide le transfert de crédit d'un montant de 1 230 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) pour l'achat :

- de rayonnages d'archives (625,87 €)
- d'un ordinateur pour la direction de l'école primaire (599,00 €).

4. Vote de crédits supplémentaires

Point reporté.

5. Lotissement Grundlaender : dénomination de l'impasse

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour la dénomination « impasse des pommiers » et 7 voix pour la dénomination « impasse des rossignols ».

Par conséquent, l'Impasse du lotissement Grundlaender aura la dénomination « impasse des pommiers ».

6. Fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires

Le fonds d'amorçage versé aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été pérennisé par la loi de finances 2015 sous la forme d'un fonds de soutien annuel **pour l'organisation des activités périscolaires** à compter de l'année scolaire 2015-2016.

Le dispositif d'aides pour les communes ou EPCI au titre des écoles publiques se décline de la manière suivante :

- les communes ou EPCI devront avoir établi sur leur territoire un projet éducatif territorial (PEDT),
- les taux des aides demeurent inchangés : 50 € par élève éligible pour la majorité des communes et 90 € par élève éligible pour les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine cible ou de la dotation de solidarité rurale cible.

Vu les compétences inscrites dans ses statuts et plus particulièrement celles exercées au titre des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a établi un PEDT intercommunal et mis en place des Temps d'Activités Périscolaires lors des après-midis libérés en collaboration avec la commune de Meyenheim.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de verser l'intégralité de la dotation perçue au titre du fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour et une voix contre :

- de verser l'intégralité de la dotation perçue au titre du fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ;
- d'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches y afférentes

7. Syndicat d'Electricité et de gaz du Haut-Rhin :

a) Adhésion de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

b) Rapport d'activité et compte administratif

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités et du compte administratif 2014 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Les documents sont consultables en Mairie ou sur le site du Syndicat : www.sde68.fr

8. Primes de fin d'année

Monsieur KLEIN Nicolas sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal le 3 octobre 1980, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 7 736,39 € € de prime de fin d'année à répartir entre le personnel communal par le Maire.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

9. Bons d'achat

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- un bon d'achat d'une valeur de 20 € aux personnes méritantes à titre individuel ;
 - une subvention de 150 € par équipe méritante ;
- honorées lors de la réception du Nouvel An qui aura lieu le mercredi 13 janvier 2016.

10. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants pour :

- une maison individuelle, sise rue de Réguisheim, déposé par Monsieur Pascal BRUN,
- une réhabilitation avec agrandissement et rehausse de la toiture d'une maison d'habitation, sise au 15 rue de l'église, déposé par la SCI Remy.

13. Divers

Monsieur Nicolas KLEIN évoque le problème du sol talqué à la salle polyvalente suite à la soirée dansante du 3 octobre 2015 et souhaite que son utilisation soit interdite. Malgré le nettoyage du parquet, le sol est resté particulièrement glissant et a présenté un danger pour les membres du club de Badminton. L'utilisation du talc sera encadrée dans la rédaction du nouveau règlement de la salle polyvalente.

Monsieur FURLING Armand a évoqué l'avancement des travaux du pont sur la RD 201.

Madame le Maire a fait part au Conseil Municipal de l'avancement du projet de poulailler à Réguisheim. Une nouvelle réunion a eu lieu en mairie de Réguisheim le 8 octobre 2015 à laquelle assistaient les porteurs du projet, Monsieur HABIG Vice-Président du Conseil Départemental, les municipalités de Réguisheim et Meyenheim, des représentants d'Alsace Nature, de la Ligue de Protection des Oiseaux, du collectif des habitants de Meyenheim, de l'association Ill Environnement, de la Chambre d'Agriculture, du Conseil Régional et de Sanders Matines.

Le terrain situé en zone Natura 2000 présente de nombreuses contraintes, le document d'objectifs n'ayant toujours pas été validé. Par ailleurs, le projet sur ce site pourrait faire l'objet d'un recours au niveau européen.

Un nouveau site en-dehors du zonage Natura 2000 au Nord-Ouest du ban de Réguisheim a été évoqué. Ce terrain d'une superficie de 7 hectares nécessiterait un terrain complémentaire de 3 à 4 hectares et le déplacement d'un chemin communal. Monsieur HOEGY, Maire de Réguisheim, va rencontrer les agriculteurs concernés ainsi que le porteur du projet.

A signaler que le permis de construire initial est toujours en cours d'instruction. Monsieur HOEGY a précisé qu'il était incomplet à ce jour.

Madame le Maire a invité l'ensemble du Conseil Municipal à la cérémonie commémorative du 11 novembre.

La séance est close à 21 h 25.